

Projet éolien de Canny

Lettre d'info #6

Juin 2024

Le mot de la cheffe de projet : participez à l'enquête publique !

Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux de vous annoncer que le projet éolien de Canny a été jugé recevable par l'administration le 17 avril dernier. À présent, le projet va entrer en phase d'enquête publique durant laquelle vous pourrez formuler un avis sur le projet. Vous aurez également la possibilité de consulter le dossier du projet en mairie ou sur internet.

Dans cette sixième lettre d'information, nous vous présentons le projet finalisé et certains photomontages complémentaires réalisés.

Les dates et les modalités de participation à l'enquête publique sont présentées en page 4 de ce présent document.

Nous espérons que vous serez nombreux à participer à cette nouvelle étape clé du projet éolien de Canny !



Julie HELLEUX
Cheffe de projet
RWE Renewables France
julie.helleux@rwe.com

Actualité

L'enquête publique aura lieu du 24 juin au 24 juillet 2024

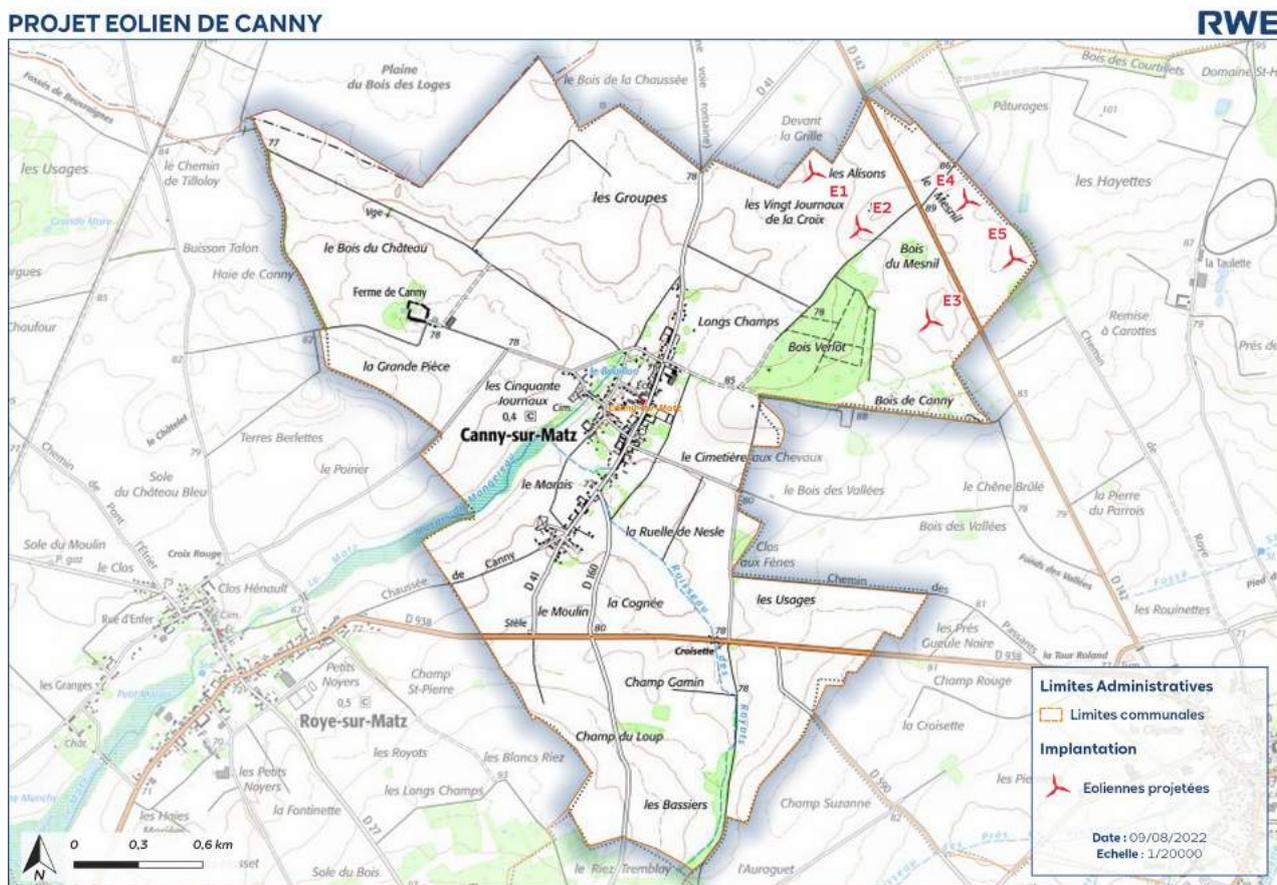
L'enquête publique est une phase importante d'un projet éolien, elle dure 1 mois et permet à chacun de donner son avis sur le projet. L'enquête sera conduite par Monsieur Régis BAY, désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif. Il tiendra cinq permanences (voir détails en dernière page). C'est aussi l'occasion pour vous de consulter l'intégralité du dossier de ce projet en mairie.

Calendrier prévisionnel



*Commission Départementale de la Nature des Sites et des Paysages

Les caractéristiques du projet



Carte de l'implantation des éoliennes du projet éolien de Canny

Les chiffres clés du projet en phase d'enquête publique



5

éoliennes

Le projet est composé de 5 éoliennes, d'une hauteur maximale de 180 mètres en bout de pale.



59,28

GW/an

Les éoliennes du projet auront une puissance unitaire de 5,7 MW. Le projet aura donc au maximum une puissance totale de 28,5 MW et une production annuelle de 59,28 GW/an.



27 900

habitants

À titre indicatif, un parc éolien de 5 éoliennes de 5,7 MW produira l'équivalent de la consommation électrique de 27 900 habitants (estimation chauffage compris).

Plus d'informations sur le site Internet dédié au projet :

canny-sur-matz.projet-eolien.com

Un projet qui profite à son territoire

L'étude paysagère

Au total, 49 photomontages ont été réalisés, certaines prises de vue sont présentées ci-dessous. Ils seront tous consultables en mairie et sur Internet durant l'enquête publique.



Vue depuis le hameau de la Potière, Lassigny
Le parc éolien de Canny sera partiellement visible. La hauteur apparente des éoliennes, réduite par le relief, reste modérée et n'écrase pas les grands paysages agricoles.



Vue depuis le centre-bourg de Crapeaumesnil
Le projet éolien de Canny sera entièrement masqué par le front bâti du village.
L'impact depuis le centre bourg est donc nul.

L'offre d'électricité

RWE s'engage pour que ces parcs éoliens profitent à tous ! Depuis 2023, nous proposons aux habitants des communes de nos parcs de bénéficier d'un partenariat avec un fournisseur d'électricité pour profiter d'une offre d'électricité verte à tarif réduit. Concrètement, les habitants de Canny-sur-Matz pourront bénéficier d'une réduction pendant au moins 5 ans. Cette offre sera proposée à la mise en service du parc éolien.



RWE passe un contrat avec un fournisseur d'électricité partenaire



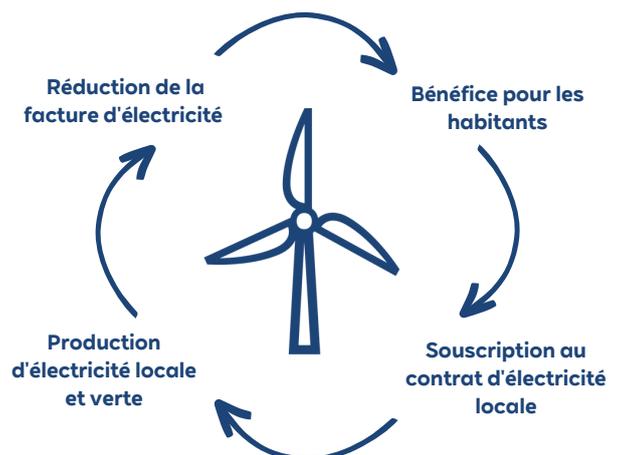
Offre réservée aux habitants de Canny-sur-Matz en priorité



Offre garantie durant au moins 5 ans



Réduction tarifaire indépendamment de la production du parc



Prochaine étape : L'enquête publique

Comment se déroule une enquête publique ?

Un commissaire enquêteur indépendant et neutre est désigné par le tribunal administratif pour réaliser l'enquête. Les citoyens peuvent prendre connaissance du dossier, des travaux envisagés et formuler des observations. Au terme de l'enquête, le commissaire enquêteur émet un avis favorable ou défavorable, au vu de l'ensemble des avis exprimés.

Qui participe à l'enquête publique ?

L'enquête publique est ouverte à tout le monde. L'information se fait dans un rayon réglementaire de 6 km autour du site d'implantation.

Comment participer ?

L'enquête publique se déroulera du 24 juin au 24 juillet 2024. Il existe quatre possibilités pour exprimer votre avis. Il est préférable d'indiquer votre nom, votre adresse et de motiver votre avis.



Directement dans les registres présents dans la mairie de la commune d'implantation lors de la présence du commissaire enquêteur. Il tiendra 5 permanences aux horaires mentionnés ci-dessous :

| | | |
|---------------------------------|----------------------|---------------------------------|
| Lundi 24 juin 2024 | 14h00 - 17h00 | Mairie de Canny-sur-Matz |
| Samedi 6 juillet 2024 | 9h00 - 12h00 | Mairie de Canny-sur-Matz |
| Mercredi 10 juillet 2024 | 9h00 - 12h00 | Mairie de Canny-sur-Matz |
| Mardi 16 juillet 2024 | 14h00 - 17h00 | Mairie de Canny-sur-Matz |
| Mercredi 24 juillet 2024 | 14h00 - 17h00 | Mairie de Canny-sur-Matz |

Pendant les horaires habituels d'ouverture de la mairie de Canny-sur-Matz, le registre est laissé à disposition pour que chacun puisse y inscrire son avis.



Par courrier postal à la mairie siège, en précisant : "M. le commissaire enquêteur - Enquête publique parc éolien de Canny"

Mairie de Canny-sur-Matz
634 rue de Picardie
60 310 Canny-sur-Matz



Par courrier électronique adressé à l'adresse mail suivante :

projet-eolien-canny@mail.registre-numerique.fr



Sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/projet-eolien-canny>